

FORMATION CONTINUE

LIVRET D'ACCUEIL DE L'APPRENANT

Qualiopi
processus certifié

REPUBLIC FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée
au titre des catégories d'actions suivantes :

Actions de formation
Actions permettant de valider les acquis de l'expérience
Actions de formation par apprentissage

Dd Datadock



L'ÉCOLE DE
DESIGN

Nantes Atlantique

INTRODUCTION

Vous découvrirez lors de votre formation que le **design** est une discipline qui vise à **créer des produits et des services pour des utilisateurs**. Cette discipline cherche à proposer des expériences nouvelles.

C'est dans cet esprit et conscient de votre engagement que nous vous proposons de **vivre au sein de notre école une expérience singulière et enrichissante** qui débouche pour vous vers des horizons nouveaux.

SOMMAIRE

MODALITÉS PRATIQUES ... P.2

- › Accès
- › Hébergements & restauration

NOTRE APPROCHE DU DESIGN ... P.5

NOTRE APPROCHE PÉDAGOGIQUE ... P.6

NOTRE OFFRE DE FORMATION CONTINUE ... P.7

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ... P.8

ÉVALUATIONS ... P.10

CONTACT ... P.11



MODALITÉS PRATIQUES

En amont de la formation vous recevrez un lien vers le questionnaire d'auto-positionnement. Il sera transmis au formateur pour qu'il prenne en compte les attentes de chacun.

Une attestation de fin de formation vous sera remise à l'issue de la formation.

Pour les personnes en situation de handicap merci de contacter Karine Lorient au 02 51 13 89 59 ou par e-mail : k.lorient@lecolededesign.com

Convocation

14 jours avant la formation, vous recevrez une convocation par e-mail, précisant le lieu, les horaires et diverses informations sur votre formation.

Ouverture des locaux

De 8h30 à 18h30

Lors de votre arrivée : présentez-vous à l'accueil de l'école afin d'émarger et de récupérer votre badge d'accès à la salle de Formation Continue (*salle Tim Brown C3-19 au 3^{ème} étage du bâtiment*).

MODALITÉS PRATIQUES

L'École de design Nantes Atlantique est située sur l'Île de Nantes, 61 boulevard de la Prairie au duc 44200 Nantes



VENIR EN VOITURE :

› Plusieurs parkings payants à proximité de l'école



VENIR EN VÉLO :

› Stationnement spécifique prévu sur place

› Deux stations « bicloo », vélos en libre service, se trouvent à proximité de l'école :

› **Machines de l'île** (20 vélos)

› **Prairie au duc** (11 vélos)



VENIR EN TRANSPORTS EN COMMUN (DEPUIS LA GARE) :

› Sortie « Gare Nord », prendre la ligne de Tramway 1 :

› s'arrêter à « **Chantiers Navals** »

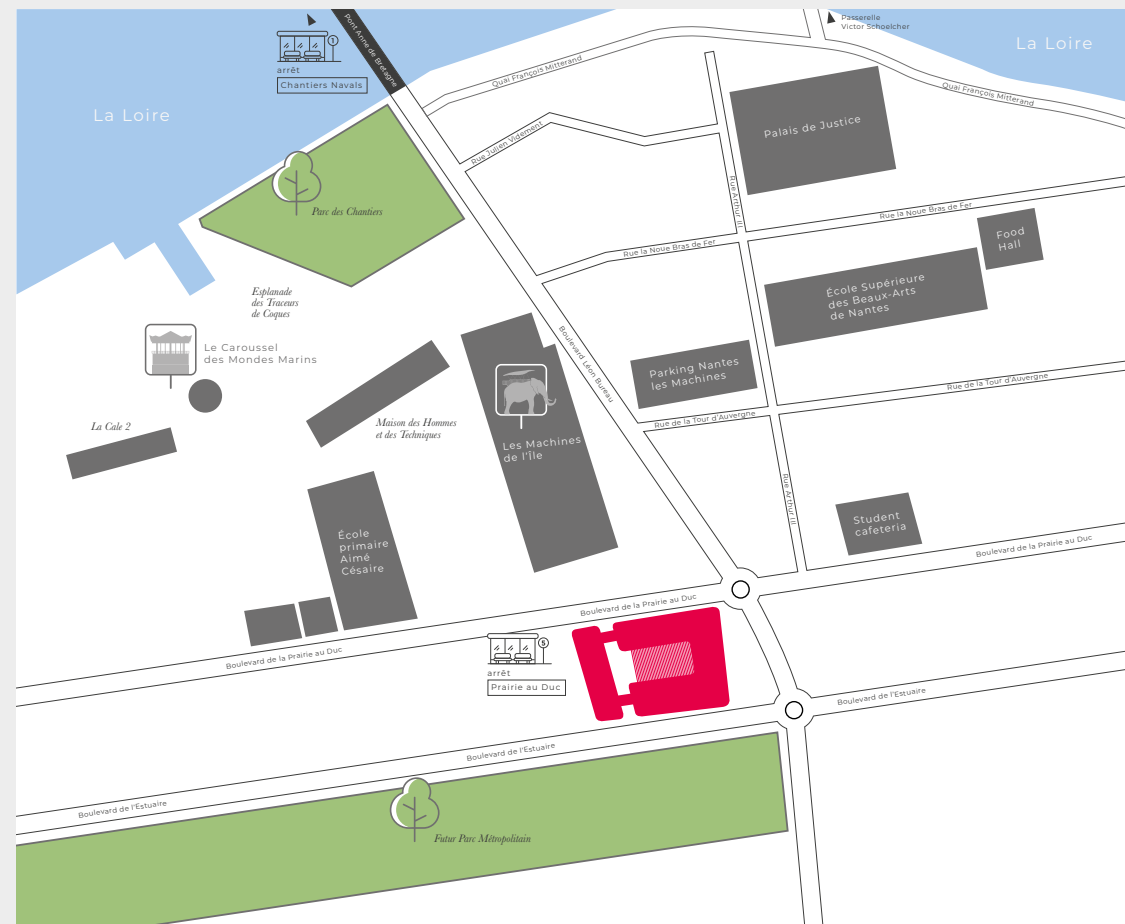
› Sortie « Gare Sud », prendre la ligne de Busway 5 :

› s'arrêter à « **Prairie au duc** »



VENIR EN TRANSPORTS EN COMMUN (DEPUIS L'AÉROPORT) :

› Navette « Aéroport » jusqu'à la Gare





MODALITÉS PRATIQUES



HÉBERGEMENTS :

De nombreux hébergements sont possibles en centre ville de Nantes et à proximité de L'École de design Nantes Atlantique.

› Kyriad Nantes Centre

9 rue Maréchal de Lattre de Tassigny, 44000 Nantes. 02 40 73 85 33

› Appart city Nantes Centre

4 rue des Petites Écuries, 44000 Nantes. 02 28 08 10 20

› Hôtel « l'Abat Jour »

17 rue Geoffroy Drouet, 44000 Nantes. 02 40 74 35 95

› autres possibilités : se renseigner auprès de l'office du tourisme de Nantes.



RESTAURATION :

La cafétéria de l'école est réservée aux étudiants et personnels de L'École de design Nantes Atlantique.

Il est possible de se restaurer dans l'un des nombreux points de restauration que comprend le quartier de la création, comme le nouveau Food Hall « Magmaa ».

› Spok Île de Nantes | Cantine du Déjeuner

39 rue de la Tour d'Auvergne 44200 Nantes. 06 77 49 54 53

› Pokawa Île de Nantes

39 bis de la Tour d'Auvergne 44200 Nantes. 09 70 18 80 10

› Billie's

15 quai François Mitterrand 44200 Nantes. 09 82 23 10 98

(Les frais de restauration sont à la charge de l'apprenant.)



NOTRE APPROCHE DU DESIGN

“ **Le design :
une discipline aux frontières de la création,
de la stratégie et du management.** ”

05

L'École de design Nantes Atlantique est installée sur l'Île de Nantes au cœur du quartier de la création, au sein d'une architecture singulière, lieu de créativité, d'apprentissage et d'ouverture sur le monde.

Notre métier principal est l'enseignement du design par la voie scolaire, par l'apprentissage ou dans le cadre de la formation continue, avec près de 1700 étudiants à la rentrée 2022 et plus de 600 apprenants pour la Formation Continue.

Acteur majeur de l'enseignement supérieur, L'École de design Nantes Atlantique a construit un programme pédagogique en forte interaction avec l'entreprise.



NOTRE APPROCHE PÉDAGOGIQUE

L'école privilégie la pédagogie **par le projet**.

Vous allez mettre en pratique les connaissances qui vous seront transmises, afin d'intégrer les approches et compétences suivantes :

CENTRÉE UTILISATEURS :

› apporter des fondamentaux du design, les méthodes et les techniques pour être en mesure de concevoir des expériences et des produits ;

SOFT SKILLS :

› trouver une posture personnelle nouvelle tant sur les projets qu'avec vos équipes pour développer le collaboratif.

Cette méthode pédagogique, menée sous la conduite d'un expert métier, vous permet **d'oser changer de posture** et de mieux vous imprégner de l'esprit design.



NOTRE OFFRE DE FORMATION CONTINUE

- › À la découverte du Design Thinking (e-learning)
- › Animer un atelier de créativité
- › Design de services
- › Innovation d'usage
- › Observer mieux vos utilisateurs
- › Utiliser la facilitation graphique
- › Créer des interfaces mobiles avec Sketch
- › Prototyper vos idées
- › Parcours Faciliter la démarche de Design Thinking



LE PROCESSUS DU DOUBLE DIAMANT :

L'objectif de ce processus est d'ouvrir le champ des possibles et de favoriser le développement des soft skills : créativité, intelligence collective, construction des imaginaires et écoute...

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'École de design Nantes Atlantique est une école privée technique supérieure régie par la loi 1901. Son conseil d'administration, élu en assemblée générale, est responsable de sa gestion. Le présent règlement fixe les règles essentielles d'organisation et de fonctionnement de l'École de design.

Dans un souci de lisibilité, L'École de design est dénommée « l'École » dans le présent règlement.

Les apprenants s'engagent, dans le cadre de leur formation, à suivre assidûment et avec sérieux les sessions dispensées par l'établissement et à respecter les clauses ci-après du règlement intérieur.

ART. 1 - CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les personnes étant dans l'enceinte de l'établissement doivent se conformer aux règles de sécurité et d'évacuation affichées dans les locaux, en cas d'incendie ou d'attaque terroriste. Elles doivent participer aux exercices d'évacuation selon les consignes qui leur seront données.

La sécurité est l'affaire de tous. Les boîtiers rouges et verts (sorties d'urgence) ne doivent en aucun cas être actionnés en dehors du caractère d'urgence pour lequel ils sont prévus. Le bâtiment est équipé de salles de confinement et d'un circuit d'alerte dédié en cas d'attaque terroriste.

ART. 2 - ASSURANCES

Pour des raisons de sécurité, chaque apprenant s'engage à tenir informée l'École de toute éventuelle pathologie pouvant altérer sa maîtrise des outils et des machines qu'il aurait à utiliser au cours de la formation, et qui pourrait entraîner un accident.

Un questionnaire de santé est remis à cet effet au moment de l'inscription. Toute évolution de l'état de santé de l'apprenant au cours de sa formation, de nature à augmenter les risques d'accident dans le cadre de la formation, devra être transmise sans délai à la connaissance de l'équipe formation continue.

ART. 3 - COMPORTEMENT

Un comportement correct, bienveillant et respectueux d'autrui est naturellement exigé aussi bien dans les locaux de l'École que durant les missions en entreprise et doit être conforme à ce qui se passe lors d'une relation de travail où l'on est en contact avec le public. La plus stricte neutralité politique et confessionnelle doit être observée dans l'enceinte de l'École et dans le cadre des activités qu'elle organise. Aucune discrimination raciale ou sexuelle n'est admise au sein de l'École.

Conformément à la loi, il est interdit de fumer (cigarettes et cigarettes électroniques) dans l'enceinte de l'établissement et les locaux, y compris dans l'agora, la halle de fabrication et sur les terrasses en toiture. L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et de substances stupéfiantes sont strictement interdites. En cas de suspicion de consommation de ces substances, l'École se réserve le droit de refuser l'accès au bâtiment à la personne concernée. Il est également interdit d'utiliser des rollers ou skateboards dans les couloirs.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ART. 4 - RANGEMENT ET RESPECT DU MATÉRIEL

Chaque apprenant est responsable du rangement des espaces de travail, de son propre matériel et de celui mis à disposition par l'École.

L'apprenant est tenu de respecter le matériel qui lui est confié. Toute dégradation volontaire ou involontaire du matériel mobilier et immobilier entraînera le remplacement ou la mise à neuf à ses frais. En cas de perte ou de dégradation de matériels audiovisuels empruntés à l'école, l'apprenant s'engage au remboursement du matériel non restitué ou au paiement du montant des réparations.

Il est conseillé de ne laisser aucun objet personnel dans les couloirs, les salles de cours et les ateliers, l'École ne pouvant être tenue pour responsable des vols et des détériorations qui pourraient être commis.

Il est interdit de laisser tout objet pouvant gêner le passage, afin de garantir la sécurité (notamment en cas d'évacuation)..

ART. 5 - RESTAURATION

Il est possible de se restaurer dans l'un des nombreux points de restauration que comprend le quartier de la création. La cafétéria étudiante, ainsi que celle des permanents n'est pas accessible aux apprenant.e.s. L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et de substances stupéfiantes sont strictement interdites.

ART. 6 - TRI DES DÉCHETS

Des bennes (cartons et tout-venant) sont mises à disposition des usagers de l'École. Tous les encombrants doivent y être déchargés. Les poubelles double flux des salles de cours et des ateliers sont prévues pour les déchets tout-venant non encombrants.

ART. 7 - DROIT À L'IMAGE

Chaque apprenant peut accorder à l'école le droit d'utiliser son image fixe ou audiovisuelle dans le cadre de publications faisant la promotion de la formation continue de l'école. L'apprenant doit pour cela signer un accord disponible auprès du formateur.

ART. 8 - ABSENCES ET RETARDS

L'apprenant reçoit une convocation précisant les horaires de début et de fin des journées de formation. Il est tenu de les respecter. L'intervenant est en droit d'accepter ou de refuser un apprenant qui se présenterait en retard. En cas d'absence, l'apprenant doit notifier dès que possible l'équipe formation continue ainsi et son employeur le cas échéant, par e-mail ou téléphone.

ART. 9 - USAGE DES LOCAUX ET CONDITIONS D'ACCÈS

Les locaux doivent être utilisés conformément à leur affectation, à leur destination et à la mission dévolue à l'École. Les usagers doivent veiller à les conserver dans un état compatible à la réalisation de ses missions avec respect du travail des agents chargés du nettoyage.

Ils doivent donc préserver la propreté des locaux et nettoyer les surfaces utilisées (scotch, bandes adhésives, ...). Aucun objet, réalisation plastique ou maquette ne pourra être entreposé sur le sol ou sur les tables pour faciliter le travail des agents chargés du nettoyage. Les usagers s'engagent aussi à respecter l'aménagement des salles (ne pas déplacer le mobilier ni les autres installations pédagogiques). Tout aménagement spécifique des salles doit être soumis à l'autorisation préalable de l'École. Aucune présence étrangère n'est permise dans les locaux sans autorisation expresse de l'École. Les locaux sont ouverts de 8h à 21h45 du lundi au vendredi et exceptionnellement le samedi matin de 8h à 13h, et sont soumis à identification par badge en entrée et en sortie.

ÉVALUATIONS

› Évaluation de l'apprenant

Chaque session est évaluée de manière formative (QCM, questions/réponses, mises en situation, etc.) ou de manière sommative pour les certifications afin d'attester du niveau de compétences acquis en fin de formation.

› Évaluation de la formation

En fin de formation, nous demandons à l'apprenant de remplir un questionnaire de satisfaction sur la session de formation.

Un deuxième questionnaire est transmis deux mois après la fin de la formation. Il permet d'évaluer les transferts de la formation sur l'environnement professionnel de l'apprenant.



CONTACT

FORMATION CONTINUE

L'École de design Nantes Atlantique

61 boulevard de la Prairie au duc

44200 NANTES

+ (33)2 51 13 50 70

formation-continue@lecolededesign.com